

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2019

Au cours de sa séance du 19 février, le Conseil a notamment :

Ressources humaines

- Désigné M. Marc HUGON en qualité d'agent de police

Bâtiments publics

- Adjugé le mandat d'architecture pour les aménagements extérieurs du funerarium

Travaux publics

- Adjugé la fourniture et la pose d'une barrière à l'entrée "Bassin du Manoir"
- Adjugé le mandat d'honoraires pour la planification des travaux de la Rue d'Aoste
- Validé la participation à la campagne de promotion du vélo 2019 de Provelo
- Adjugé les fournitures d'engrais et semences pour le service des parcs et jardins

Sports

- Approuvé l'attribution de 40 prix "Sportifs Méritants", à savoir à 36 candidats et 4 équipes issus de 10 sociétés sportives
- Approuvé l'attribution de 7 prix "Jeunes sportifs talentueux", à savoir 6 candidats et 1 équipe

Enseignement et formation

- Adjugé l'équipement pour l'aménagement de 4 salles AC&M du bâtiment A

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **Debons Architecture SA** : installation de publicité propre à la société et liée à l'activité du bureau, mise en place de 2 écrans et habillage vitrines, parcelle 10453, plan 104, Av. du Grand-St-Bernard 81B, Le Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 2571165/1104610
- **MARGUERETTAZ Anne** : coloration des façades, parcelle 2282, plan 29, Rue du Guercet 97, zone habitat individuel (R2), coord. 2573889/1105878
- **ATON MANAGEMENT SA** : coloration de 3 immeubles d'habitation collectifs les Jardins de Pierre, parcelles 680, 7991 et 826, plan 11, Rue d'Aoste, La Moya, zone centre dispersé B (CD), coord. 2572350/1105980

Environnement

- Adjugé le mandat d'honoraires dans le cadre de la mise à niveau et adaptation de la STEP de Martigny

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont M. Bernard Jacques VERDUNO était au bénéfice pour le *Café-Restaurant Le Tie-Break*, sis à la Rue du Levant 53, au 11 décembre 2018

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à M. Riccardo MARTINA une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Riccardo e Valentina*, sis à la Rue du Levant 53 à Martigny

Délivrance d'une autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré au CARNAVAL DU BOURG une autorisation occasionnelle complémentaire d'exploiter (mets et boissons), au sens de l'art. 4 LHR, à l'occasion du "Petit Carnaval du Bourg", pour le samedi 23 février 2019 jusqu'à 04 h 00, avec l'arrêt de la musique à 03 h 30